



Réunis en Assemblée Générale ce mardi 20 janvier 2020, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de Créteil présents ont rappelé de manière unanime leur volonté de participer à la mobilisation nationale contre les lignes directrices de gestion concernant la mobilité.

Les modalités d'action en cours ont été prolongées jusqu'à nouvel ordre. Les agents du SPIP de Créteil continueront donc :

- D'apposer en réponse automatique et dans la signature des mails la mention suivante :

« Les agents du SPIP 94 (antenne de Créteil), dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la fonction publique ».

- De ne pas participer aux réunions institutionnelles, partenariales, réunions de service, internes au service, commissions et groupes de travail.

De plus, ont été votés :

- La participation à toute modalité d'action collective qui pourrait être décidée pour le jour de la reprise du CTM, le 06.02.2020
- L'envoi d'un courrier aux élus
- L'appel à signature de la pétition <https://www.change.org/p/personnels-du-minist%C3%A8re-de-la-justice-pour-le-maintien-d-une-mobilit%C3%A9-transparente-et-%C3%A9quitable-des-personnels-des-spip>

Une nouvelle Assemblée Générale se tiendra le 07/02/2020

Créteil, le 21/01/2020